

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la Réglementation UE
REACH

Version: 2.0
Date de révision: 01.02.2011
Remplace la date: 24.02.2009

SYLGARD(R) 182 SILICONE ELASTOMER BASE (BASE information is below)

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

- 1.1 Nom du produit** : SYLGARD(R) 182 SILICONE ELASTOMER BASE (BASE information is below)
- 1.2 Utilisations identifiées** : Inhibiteurs de corrosion
Applications électriques et électroniques
- Utilisations déconseillées** : Aucun(e) connu(e)
- 1.3 Société** : Dow Corning Europe S.A.
rue Jules Bordet - Parc Industriel - Zone C
B-7180 Seneffe
Belgique
- Adresse e-mail (Fiche de Données de Sécurité)** : sdseu@dowcorning.com
- Service client** : English Tel: +49 611237507
Deutsch Tel: +49 611237500
Français Tel: +32 64511149
Italiano Tel: +32 64511170
Español Tel: +32 64511163
- Fax: +32 64888683
- 1.4 Appel d'urgence** : Dow Corning (Barry U.K. 24h) Tél: +44 1446732350
Dow Corning (Wiesbaden 24h) Tél: +49 61122158
Dow Corning (Seneffe 24h) Tél: +32 64 888240

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classement de la substance ou du mélange

Conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

Non dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage et classification CEE

Aucune exigence particulière en matière d'étiquetage et d'emballage.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la Réglementation UE
REACH

Version: 2.0

Date de révision: 01.02.2011

Remplace la date: 24.02.2009

SYLGARD(R) 182 SILICONE ELASTOMER BASE (BASE information is below)

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Caractérisation chimique: Silicone.

Conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

Nom	N° CAS	EINECS/ ELINCS No.	Numéro d'Enregistre ment REACH	Conc. (% w/w)	Classification
Silice diméthylvinylée et triméthylée	68988-89-6	Exempt ou pas disponible	-	31,0	Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires
Tétra(triméthylsiloxysilane)	3555-47-3	222-613-4	-	1,0	R53

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008:

Nom	N° CAS	EINECS/ ELINCS No.	Numéro d'Enregistre ment REACH	Conc. (% w/w)	Classification
Silice diméthylvinylée et triméthylée	68988-89-6	Exempt ou pas disponible	-	31,0	Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires
Tétra(triméthylsiloxysilane)	3555-47-3	222-613-4	-	1,0	Danger chronique pour la vie aquatique: Catégorie 4 - H413

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

Les classifications CLP sont basées sur toutes les données actuelles disponibles, y compris celles provenant d'organisations internationales connues. Ces classifications sont sujettes à révision au fur et à mesure que de nouvelles informations sont disponibles.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours:

Contact avec les yeux : Aucune mesure d'urgence n'est requise.**Contact avec la peau** : Aucune mesure d'urgence n'est requise.**En cas d'inhalation** : Aucune mesure d'urgence n'est requise.**En cas d'ingestion** : Aucune mesure d'urgence n'est requise.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉConformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la Réglementation UE
REACH

Version: 2.0

Date de révision: 01.02.2011

Remplace la date: 24.02.2009

SYLGARD(R) 182 SILICONE ELASTOMER BASE (BASE information is below)**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- 5.1 Moyens d'extinction appropriés** : Pour les feux importants utiliser de la poudre chimique sèche, de la mousse ou de l'eau vaporisée (brouillard). Pour les petits feux utiliser du dioxyde de carbone (CO₂), de la poudre chimique sèche ou de l'eau vaporisée. L'eau peut être utilisée pour refroidir les récipients exposés au feu.
- Moyens d'extinction contre-indiqués** : Aucun(e) connu(e)
- 5.2 Dangers en cas de lutte contre l'incendie** : Aucun(e) connu(e)
- Produits de combustion dangereux** : La décomposition thermique de ce produit durant un feu ou dans des conditions de chaleur très élevée peut libérer les produits de décomposition suivants: Silice. Oxydes de carbone et traces de résidus de combustion de composés carbonés. Formaldéhyde.
- 5.3 Methodes particulières d'intervention** : Il convient de porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection. Déterminer la nécessité d'évacuer ou d'isoler la zone en accord avec le plan d'urgence en vigueur. Pulvériser avec de l'eau les conteneurs exposés au feu afin de les maintenir froids.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- 6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence** : Porter un équipement de protection approprié.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Empêcher la diffusion ou l'écoulement dans les canalisations d'égouttage, les fossés et les rivières par l'utilisation de sable, de terre ou de tout autre moyen approprié.
- 6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage** : Déterminer la nécessité d'évacuer ou d'isoler la zone en accord avec le plan d'urgence en vigueur. Les écoulements importants doivent être maîtrisés par des systèmes de barrage, etc. Essuyer ou éponger avec une matière absorbante, puis placer dans un récipient muni d'un couvercle. En cas de déversement accidentel, le produit rend la surface extrêmement glissante.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Conseils pour une manipulation sans danger** : La ventilation générale est recommandée. Eviter tout contact avec les yeux. Ne pas respirer les vaporisations ni les brouillards. Ne pas jeter les résidus à l'égout.
- 7.2 Conditions standards de stockage** : Ne pas entreposer en présence d'agents oxydants.
Température de stockage: minimum 0 °C, maximum 32 °C
- 7.3 Applications spécifiques** : Veuillez consulter la fiche technique disponible sur demande.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉConformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la Réglementation UE
REACH

Version: 2.0

Date de révision: 01.02.2011

Remplace la date: 24.02.2009

SYLGARD(R) 182 SILICONE ELASTOMER BASE (BASE information is below)**8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1 Paramètres de contrôle**

Nom	N° CAS	Limites d'exposition
Silice diméthylvinylée et triméthylée	68988-89-6	10 mg/m3 VME (8h) Poussière inhalable 5 mg/m3 VME (8h) Poussière fraction alvéolaire

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Ventilation : Voir section 7.1

Equipements de protection individuelle

Protection respiratoire : Un appareil respiratoire approprié doit être porté si le produit est utilisé dans toutes les circonstances où une formation de brouillard ou d'aérosol est possible, par exemple dans le cas d'une vaporisation ou d'autres activités similaires.
Suivant les conditions de travail, porter un masque respiratoire avec filtre(s) P ou utiliser un appareil respiratoire autonome.
Le choix du type de filtre dépend de la quantité et du caractère du produit chimique qui est manipulé au lieu de travail. Concernant les caractéristiques du filtre, contacter le fournisseur des appareils respiratoires.

Protection des mains : En principe, le port de gants n'est pas requis.

Protection des yeux/du visage : Il convient de porter des lunettes de sécurité.

Protection de la peau : En principe, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection.

Mesures d'hygiène : Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver après manipulation, particulièrement avant de manger, de boire ou de fumer.

Informations complémentaires : Ces précautions concernent la manipulation à température ambiante. L'utilisation à des températures élevées ou une application en aérosol/spray peuvent entraîner des précautions spéciales. Pour plus d'informations concernant l'utilisation des silicones / huiles organiques dans les applications en aérosols pour les consommateurs, veuillez vous référer aux indications du document concernant l'utilisation de ces types de substances dans les applications en aérosols pour les consommateurs, applications qui ont été développées par l'industrie des silicones (www.SEHSC.com) ou contacter le service à la clientèle de Dow Corning.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Voir sous section 6 et 12.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme : Liquide.

Couleur : Incolore.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la Réglementation UE
REACH

Version: 2.0
Date de révision: 01.02.2011
Remplace la date: 24.02.2009

SYLGARD(R) 182 SILICONE ELASTOMER BASE (BASE information is below)

Odeur	:	Très légère.
Point/intervalle d'ébullition	:	> 100 °C
Point d'éclair	:	> 100 °C (Closed Cup)
Propriétés explosives	:	Non
Densité	:	1,03
Viscosité	:	5000 cSt à 25°C.
Propriétés comburantes	:	Non

Les informations ci-dessus ne sont pas à considérer dans la préparation du mode d'utilisation du produit. Contactez préalablement Dow Corning.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	:	Aucun(e) connu(e)
10.2 Stabilité	:	Stable dans des conditions normales d'utilisation.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	:	Aucun(e) connu(e)
10.4 Conditions à éviter	:	Non établi(e).
10.5 Matières à éviter	:	Peut réagir au contact d'agents oxydants forts.
10.6 Produits de décomposition dangereux	:	La décomposition thermique de ce produit durant un feu ou dans des conditions de chaleur très élevée peut libérer les produits de décomposition suivants: Silice. Oxydes de carbone et traces de résidus de combustion de composés carbonés. Formaldéhyde.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë:

Contact avec les yeux	:	Peut causer une gêne temporaire.
Contact avec la peau	:	En principe, aucun effet néfaste n'est attendu.
En cas d'inhalation	:	En principe, aucun effet néfaste n'est attendu.
En cas d'ingestion	:	En principe, aucun effet néfaste n'est attendu.

Toxicité chronique:

Contact avec la peau	:	En principe, aucun effet néfaste n'est attendu.
En cas d'inhalation	:	En principe, aucun effet néfaste n'est attendu.

SYLGARD(R) 182 SILICONE ELASTOMER BASE (BASE information is below)

En cas d'ingestion : En principe, aucun effet néfaste n'est attendu.

Toxicocinétique, métabolisme et distribution : Il n'y a pas d'information spécifique disponible.

Informations complémentaires : Ce produit contient une(des) poudre(s) dangereux en cas d'inhalation. Toutefois ceci n'est pas pertinent pour l'état physique actuel du produit puisqu'il n'est pas sous une forme respirable.
Le produit peut libérer des vapeurs de formaldéhyde à des températures supérieures à 180°C en présence d'air. Les vapeurs de formaldéhyde sont classées comme "suspectes d'effet cancérigène", toxiques par inhalation et irritantes pour les yeux et le système respiratoire. Les valeurs limites d'exposition doivent être strictement respectées.

¹ Basé sur des résultats de tests.

² Basé sur des résultats de tests effectués sur des produits similaires.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 Effets écotoxicologiques**

Il n'y a pas d'effets néfastes sur les organismes aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité

Les siloxanes sont séparés de l'eau par sédimentation ou adsorption sur les boues d'égouts. Les siloxanes se dégradent dans le sol.

12.3 Bioaccumulation

Pas de potentiel de bioaccumulation.

12.4 Rejets dans les eaux / Mobilité dans le sol**Impacts sur les stations d'épuration:**

Éliminé à plus de 90% par adsorption sur les boues d'égouts. Aucun effet néfaste sur les bactéries. Les siloxanes contenus dans ce produit ne contribuent pas à la DBO.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination du produit et de l'emballage : Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

SYLGARD(R) 182 SILICONE ELASTOMER BASE (BASE information is below)**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Transport par rail / route (ADR/RID)**

Non dangereux selon ADR/RID.

Transport maritime (IMDG)

Non dangereux selon IMDG.

Transport aérien (IATA)

Non dangereux selon l'IATA.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable à la substance ou au mélange****Réglementations nationales****Maladies professionnelles (France)**

Tableau(x) Nr : 4 bis, 84
Ce produit nécessite une surveillance médicale renforcée selon l'arrêté du 11 juillet 1977

Statut

EINECS : Tous les ingrédients sont listés, exemptés ou soumis pour notification (ELINCS).

TSCA : Toutes les substances chimiques de ce produit sont incluses dans le TSCA Inventory of Chemical Substances ou font l'objet d'une exemption.

AICS : Tous les ingrédients sont listés, exemptés ou soumis pour notification.

IECSC : Tous les composants sont listés ou dispensés.

ENCS/ISHL : Tous les ingrédients sont listés, exemptés ou soumis pour notification.

KECL : Tous les ingrédients sont listés, exemptés ou soumis pour notification.

PICCS : Tous les ingrédients sont listés, exemptés ou soumis pour notification.

DSL : Tous les composants sont listés ou dispensés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉConformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la Réglementation UE
REACH

Version: 2.0

Date de révision: 01.02.2011

Remplace la date: 24.02.2009

SYLGARD(R) 182 SILICONE ELASTOMER BASE (BASE information is below)**16. AUTRES DONNÉES**

La fiche de données de sécurité de ce produit a été préparée conformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la réglementation UE REACH ainsi qu'aux amendements apportés, concernant le rapprochement des lois, règlements et dispositions administratives relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et préparations dangereuses.

C'est la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci est lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si, par la suite, le récipiendaire utilise un produit Dow Corning dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers ses propres fiches de sécurité, et ce en accord avec l'article 31 et à l'Annexe II de la réglementation UE REACH.

Toutes les informations et les instructions fournies dans cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) sont basées sur l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques à la date indiquée dans la présente FDS. Dow Corning ne sera pas tenu pour responsable pour tout défaut du produit couvert par cette FDS, pour autant que l'existence d'un tel défaut n'ait pas été détectable compte tenu de l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques.

Comme exposé ci-dessus, cette Fiche de Données de Sécurité a été préparée en conformité avec la législation européenne applicable. Si vous achetez ce produit en dehors de l'Europe, où les lois de conformité peuvent être différentes, vous devez recevoir de votre fournisseur Dow Corning local une FDS applicable au pays dans lequel le produit est vendu et devrait être utilisé. Notez que la présentation et le contenu de la FDS peuvent varier - même pour un même produit - entre différents pays, reflétant des exigences de conformité différentes. Si vous avez une question, adressez-vous à votre fournisseur Dow Corning local.

Source d'informations: données internes et informations accessibles au public

R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.,

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.,

FICHE DE DONNEES DE SECURITEConformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la Réglementation UE
REACHVersion: 1.5
Date de révision: 05.12.2007**SYLGARD(R) 182 SILICONE ELASTOMER CURING AGENT (CURING AGENT
information is below)****1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE**

Designation commerciale	:	SYLGARD(R) 182 SILICONE ELASTOMER CURING AGENT (CURING AGENT information is below)		
Société	:	Dow Corning S.A. rue Jules Bordet - Parc Industriel - Zone C B-7180 Seneffe Belgique		
Service	:	Dow Corning Central Europe	Tél: +49 6112371	
		Dow Corning Northern Europe	Fax: +49 611237609	
		Dow Corning Southern Europe	Tél: +44 1676528000	
			Fax: +44 1676528001	
			Tél: +33 472841360	
			Fax: +33 472841379	
Appel d'urgence	:	Dow Corning (Barry U.K. 24h)	Tél: +44 1446732350	
		Dow Corning (Wiesbaden 24h)	Tél: +49 61122158	
		Dow Corning (Seneffe 24h)	Tel: +32 64 888240	
Adresse e-mail (Fiche de Données de Sécurité)	:	sdseu@dowcorning.com		
Utilisation de la substance/préparation	:	Agents de vulcanisation		

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Les principaux dangers du produit tel qu'il est livré sont:**

Du gaz d'hydrogène peut être libéré. L'hydrogène est inflammable et peut former un mélange explosif avec l'air.

Pas dangereux au sens de l'article 31 et de l'Annexe II de la Réglementation UE REACH et de ses amendements ultérieurs.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Caractérisation chimique:** Solution de résine silicone.**Ingrédient dangereux:**

Nom	No.-CAS	EINECS/ ELINCS No.	Conc. (% w/w)	Classification
Dimethylvinylated and Trimethylated Silica	68988-89-6	Exempt ou pas disponible	12,0	
Tetramethyltetravincyclotetrasiloxane	2554-06-5	Exempt ou pas disponible	1,9	R53

FICHE DE DONNEES DE SECURITEConformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la Réglementation UE
REACH

Version: 1.5

Date de révision: 05.12.2007

**SYLGARD(R) 182 SILICONE ELASTOMER CURING AGENT (CURING AGENT
information is below)****4. PREMIERS SECOURS**

Contact avec les yeux	:	Aucune mesure d'urgence n'est requise.
Contact avec la peau	:	Aucune mesure d'urgence n'est requise.
En cas d'inhalation	:	Aucune mesure d'urgence n'est requise.
En cas d'ingestion	:	Aucune mesure d'urgence n'est requise.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	:	Pour les feux importants utiliser de la mousse AFFF résistant à l'alcool ou de l'eau pulvérisée (brouillard). Pour les petits feux utiliser de la mousse AFFF résistant à l'alcool, du CO2 ou de l'eau pulvérisée (brouillard). L'eau peut être utilisée pour refroidir les récipients exposés au feu. La plupart des produits d'extinction vont provoquer un dégagement d'hydrogène. Ainsi, dans des espaces mal ventilés ou confinés, l'accumulation d'hydrogène peut provoquer un retour de flamme, ou une explosion en cas d'étincelle. L'application de mousse peut libérer de l'hydrogène gazeux inflammable qui peut être piégé sous la mousse.
Moyens d'extinction contre-indiqués	:	Poudre sèche. Ne pas laisser les produits d'extinction entrer en contact avec le contenu des conteneurs.
Dangers en cas de lutte contre l'incendie	:	Aucun(e) connu(e)
Methodes particulières d'intervention	:	Il convient de porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection. Déterminer la nécessité d'évacuer ou d'isoler la zone en accord avec le plan d'urgence en vigueur. Pulvériser avec de l'eau les conteneurs exposés au feu afin de les maintenir froids.
Produits de combustion dangereux	:	La décomposition thermique de ce produit durant un feu ou dans des conditions de chaleur très élevée peut libérer les produits de décomposition suivants: Silice. Oxydes de carbone et traces de résidus de combustion de composés carbonés. Formaldéhyde. Hydrogène.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	:	Porter un équipement de protection approprié.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Empêcher la diffusion ou l'écoulement dans les canalisations d'égouttage, les fossés et les rivières par l'utilisation de sable, de terre ou de tout autre moyen approprié.

FICHE DE DONNEES DE SECURITEConformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la Réglementation UE
REACH

Version: 1.5

Date de révision: 05.12.2007

**SYLGARD(R) 182 SILICONE ELASTOMER CURING AGENT (CURING AGENT
information is below)**

Méthodes de nettoyage : Déterminer la nécessité d'évacuer ou d'isoler la zone en accord avec le plan d'urgence en vigueur. Les écoulements importants doivent être maîtrisés par des systèmes de barrage, etc. Essuyer ou éponger avec une matière absorbante, puis placer dans un récipient pourvu d'évents. En cas de déversement accidentel, le produit rend la surface extrêmement glissante.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger : Eviter tout contact avec les yeux. Ne pas respirer les vaporisations ni les brouillards. Une ventilation générale est nécessaire.

Conditions standards de stockage : Ce produit dégage lentement de l'hydrogène en cours de stockage. Conserver uniquement dans un récipient pourvu d'évents et dans une zone bien aérée. Maintenir le récipient fermé et conserver à l'abri de l'eau et de l'humidité.

Applications spécifiques : Veuillez consulter la fiche technique disponible sur demande.

Matériaux d'emballage inappropriés : Ne pas entreposer dans des récipients en verre, ni utiliser ceux-ci.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique : Ventilation : Voir section 7.

Valeurs limites d'exposition

Nom	No.-CAS	Limites d'exposition
Dimethylvinylated and Trimethylated Silica	68988-89-6	10 mg/m3 VME (8h) Poussière inhalable 5 mg/m3 VME (8h) Poussière fraction alvéolaire

Equipements de protection individuelle

Protection des voies respiratoires : Un appareil respiratoire approprié doit être porté si le produit est utilisé dans toutes les circonstances où une formation de brouillard ou d'aérosol est possible, par exemple dans le cas d'une vaporisation ou d'autres activités similaires. Suivant les conditions de travail, porter un masque respiratoire avec filtre(s) P ou utiliser un appareil respiratoire autonome. Le choix du type de filtre dépend de la quantité et du caractère du produit chimique qui est manipulé au lieu de travail. Concernant les caractéristiques du filtre, contacter le fournisseur des appareils respiratoires.

Protection des mains : En principe, le port de gants n'est pas requis.

Protection des yeux : Il convient de porter des lunettes de sécurité.

Protection de la peau : En principe, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection.

FICHE DE DONNEES DE SECURITEConformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la Réglementation UE
REACH

Version: 1.5

Date de révision: 05.12.2007

**SYLGARD(R) 182 SILICONE ELASTOMER CURING AGENT (CURING AGENT
information is below)**

Mesures d'hygiène	:	Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver après manipulation, particulièrement avant de manger, de boire ou de fumer.
Contrôle de l'exposition dans l'environnement	:	Voir sous section 6 et 12.
Informations complémentaires	:	Ces précautions concernent la manipulation à température ambiante. L'utilisation à des températures élevées ou une application en aérosol/spray peuvent entraîner des précautions spéciales. Pour plus d'informations concernant l'utilisation des silicones / huiles organiques dans les applications en aérosols pour les consommateurs, veuillez vous référer aux indications du document concernant l'utilisation de ces types de substances dans les applications en aérosols pour les consommateurs, applications qui ont été développées par l'industrie des silicones (www.SEHSC.com) ou contacter le service à la clientèle de Dow Corning.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUESAspect**Forme:** Liquide. **Couleur:** Incolore. **Odeur:** Aucune.Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point/intervalle d'ébullition	:	> 100 °C
Point d'éclair	:	> 101,1 °C (Closed Cup)
Dangers d'explosion	:	Non Du gaz d'hydrogène peut être libéré. L'hydrogène est inflammable et peut former un mélange explosif avec l'air.
Densité	:	1,03
Viscosité	:	110 cSt à 25°C.
Propriétés comburantes	:	Non

Les informations ci-dessus ne sont pas à considérer dans la préparation du mode d'utilisation du produit. Contactez préalablement Dow Corning.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	:	Stable dans des conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	:	Non établi(e).
Substances à éviter	:	De l'hydrogène se dégage au contact de l'eau, d'alcools, de matières acides ou basiques, de nombreux métaux ou composés métalliques, et peut former des mélanges explosifs dans l'air. Peut réagir au contact d'agents oxydants forts.

FICHE DE DONNEES DE SECURITEConformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la Réglementation UE
REACH

Version: 1.5

Date de révision: 05.12.2007

**SYLGARD(R) 182 SILICONE ELASTOMER CURING AGENT (CURING AGENT
information is below)**

Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique de ce produit durant un feu ou dans des conditions de chaleur très élevée peut libérer les produits de décomposition suivants: Silice. Oxydes de carbone et traces de résidus de combustion de composés carbonés. Formaldéhyde. Hydrogène.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Contact avec les yeux : Peut causer une gêne temporaire.

Contact avec la peau : En principe, aucun effet néfaste n'est attendu.

En cas d'inhalation : En principe, aucun effet néfaste n'est attendu.

En cas d'ingestion : En principe, aucun effet néfaste n'est attendu.

Informations complémentaires : Ce produit contient une(des) poudre(s) dangereux en cas d'inhalation. Toutefois ceci n'est pas pertinent pour l'état physique actuel du produit puisqu'il n'est pas sous une forme respirable.
Le produit peut libérer des vapeurs de formaldéhyde à des températures supérieures à 180°C en présence d'air. Les vapeurs de formaldéhyde sont classées comme "suspectes d'effet cancérigène", toxiques par inhalation et irritantes pour les yeux et le système respiratoire. Les valeurs limites d'exposition doivent être strictement respectées.

¹ Basé sur des résultats de tests.

² Basé sur des résultats de tests effectués sur des produits similaires.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Devenir dans l'environnement**

Les siloxanes sont séparés de l'eau par sédimentation ou adsorption sur les boues d'égouts. Les siloxanes se dégradent dans le sol.

Ecotoxicité

Il n'y a pas d'effets néfastes sur les organismes aquatiques.

Bioaccumulation : Pas de potentiel de bioaccumulation.

Impacts sur les stations d'épuration

Éliminé à plus de 90% par adsorption sur les boues d'égouts. Aucun effet néfaste sur les bactéries. Les siloxanes contenus dans ce produit ne contribuent pas à la DBO.

Informations environnementales complémentaires

Des informations complémentaires sur les aspects environnementaux des composants silicones sont disponibles sur demande.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la Réglementation UE
REACH

Version: 1.5
Date de révision: 05.12.2007

**SYLGARD(R) 182 SILICONE ELASTOMER CURING AGENT (CURING AGENT
information is below)**

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Élimination du produit** : Éliminer le produit conformément aux réglementations locales. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.
- Élimination de l'emballage** : Éliminer le produit conformément aux réglementations locales. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Transport par rail / route (ADR/RID)**

Non dangereux selon ADR/RID.

Transport maritime (IMDG)

Non dangereux selon IMDG.

Transport aérien (IATA)

Non dangereux selon l'IATA.

Remarks : Les emballages ventilés ne sont pas admis au transport aérien.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Étiquetage et classification CEE**

Phrases-S : S9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
S12 Ne pas fermer hermétiquement le récipient.
S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Réglementations nationales

Composés destructeurs de la couche d'ozone : Aucun composé chimique destructeur de la couche d'ozone n'est inclus dans le produit ni utilisé lors de sa fabrication.

Maladies professionnelles (France)

FICHE DE DONNEES DE SECURITEConformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la Réglementation UE
REACH

Version: 1.5

Date de révision: 05.12.2007

**SYLGARD(R) 182 SILICONE ELASTOMER CURING AGENT (CURING AGENT
information is below)****Tableau(x) Nr** : 4 bis**Statut****AICS** : Tous les ingrédients sont listés, exemptés ou soumis pour notification.**DSL** : Tous les composants sont listés ou dispensés.**IECSC** : Tous les composants sont listés ou dispensés.**EINECS** : Tous les ingrédients sont listés, exemptés ou soumis pour notification (ELINCS).**MITI** : Tous les ingrédients sont listés, exemptés ou soumis pour notification.**KECL** : Tous les ingrédients sont listés, exemptés ou soumis pour notification.**PICCS** : Tous les ingrédients sont listés, exemptés ou soumis pour notification.**TSCA** : Toutes les substances chimiques de ce produit sont incluses dans le TSCA Inventory of Chemical Substances ou font l'objet d'une exemption.**16. AUTRES INFORMATIONS**

La fiche de données de sécurité de ce produit a été préparée conformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la réglementation UE REACH ainsi qu'aux amendements apportés, concernant le rapprochement des lois, règlements et dispositions administratives relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et préparations dangereuses.

C'est la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci est lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si, par la suite, le récipiendaire utilise un produit Dow Corning dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers ses propres fiches de sécurité, et ce en accord avec l'article 31 et à l'Annexe II de la réglementation UE REACH.

Toutes les informations et les instructions fournies dans cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) sont basées sur l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques à la date indiquée dans la présente FDS. Dow Corning ne sera pas tenu pour responsable pour tout défaut du produit couvert par cette FDS, pour autant que l'existence d'un tel défaut n'ait pas été détectable compte tenu de l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques.

Comme exposé ci-dessus, cette Fiche de Données de Sécurité a été préparée en conformité avec la législation européenne applicable. Si vous achetez ce produit en dehors de l'Europe, où les lois de conformité peuvent être différentes, vous devez recevoir de votre fournisseur Dow Corning local une FDS applicable au pays dans lequel le produit est vendu et devrait être utilisé. Notez que la présentation et le contenu de la FDS peuvent varier - même pour un même produit - entre différents pays, reflétant des exigences de conformité différentes. Si vous avez une question, adressez-vous à votre fournisseur Dow Corning local.

R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.,